

Séance du 9 Décembre 2003

L'an deux mil trois le neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Pierre MENEZ, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2003

Date de Publication : 10 Décembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Travaux de voirie 2003-2004-2005 : reconduction du marché à bons de commande

Le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de l'entreprise HELARY acceptant la reconduction du marché de voirie pour l'année 2004, celui-ci rappelle que le conseil municipal avait accepté le 6 Mars 2003, suite à un appel d'offres ouvert, la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de voirie communale pour les années 2003-2004-2005 avec l'entreprise HELARY. Sachant que la réception de la notification du marché par l'entreprise HELARY est datée du 15 Avril 2003 fixant la fin du marché au 31 Décembre 2003, monsieur le Maire propose de reconduire le marché à bons de commande de l'année 2004 avec l'entreprise HELARY.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire le marché à bons de commande pour l'année 2004 avec l'entreprise HELARY.